

Lorsque, en septembre 1854, Wellenstein fut sur le point de se retirer du gouvernement, Servais se rendit à Niedersgegen auprès de son beau-frère Eugène Richard pour y rencontrer le beau-fils de celui-ci, Edouard Thilges, et l'engager à prendre la place de Wellenstein.

Comme nous l'avons vu dans l'autobiographie du nouvel administrateur-général, aussi bien les relations entre le Lieutenant du Roi et le Gouvernement et celles entre les membres du cabinet Simons laissaient à désirer. Rappelons à ce sujet deux événements: de quelle façon intempestive le prince Henri réagit en 1855 au rapport que, sur proposition de Jurion «qui avait la manie des choses hors ligne», le Conseil de gouvernement avait adressé au Roi pour lui exposer «tout ce que le Gouvernement avait fait pour réaliser son programme depuis son installation»; et comment les froissements entre les membres du gouvernement et Jurion — qui avait l'habitude de fourrer le nez dans les services qui ne le regardaient pas — engagèrent le paisible Thilges à quitter le Gouvernement le 24. 5. 1856<sup>11)</sup>, ce dont Simons profita pour procéder à un remaniement et remplacer Thilges et Jurion par Ch. G. Eyschen (v. fasc. V) et Paul de Scherff (v. fasc. II).

Pendant le premier passage de Servais au Gouvernement encore 3 autres lois furent votées dont il ne se montrait pas peu fier: celle — impopulaire! — du 1. 2. 1854 concernant la police des *cabarets* et réduisant de 2 200 à 1 500 le nombre des débits<sup>11bis)</sup>, celle du 21. 2. 1856 portant création d'une Caisse d'Epargne et celle du 10. 3. 1856 instituant une Ecole Agricole.\*)

S'il est juste d'attribuer à Emmanuel Servais le mérite d'avoir créé la *Caisse d'Epargne*,<sup>12)</sup> ses débuts comme administrateur-général des Finances furent loin d'augurer bien de cet honneur. En effet, les lois sur le Crédit Foncier et sur la Caisse de Prévoyance (18. et 20. 3. 1853) devant entrer en vigueur le 1. 1. 1854, Servais dit être dans l'impossibilité de respecter cette date en prétendant «n'avoir pas trouvé trace des mesures d'exécution nécessaires dans les dossiers de son prédécesseur» (N. Metz). Et il proposa de remettre à un an l'entrée en vigueur des dites lois.

La Chambre, rejetant le projet soumis par Servais, fit entrevoir que le Gouvernement Simons retardait intentionnellement la mise à exécution des lois «pour dénigrer l'oeuvre de ses prédécesseurs», et fixa à l'administrateur-général des Finances un nouveau délai de 3 mois. Servais accepta ce délai au cours de la séance du 2. 12.

---

\*) Que le lecteur me permette de mentionner ici que depuis le 29. 1. 1856 Emmanuel Servais s'était fait attribuer comme chef de bureau mon grand-père Mathieu Mullendorff, plus tard conseiller de gouvernement et directeur des Contributions (v. fasc. II) et qui, sa vie durant, ne cessait d'abonder en éloges pour son chef comme administrateur général et comme Ministre d'Etat.